

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
En date du 14 avril 2011

L'an deux mille onze le quatorze avril à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 avril 2011, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DE PIN, Maire

Etaient présents :

M. PASQUET - Mme BARRAUX - M. MARTIN – M. THEVENET - M. CHAPY -
Mme ANDRIVON - M. BALLEZ - M. SOUPIZET - M. MARANDET - Mme BEYRAND -
M. COLLINET - Mme BOURGEON - M. HOUSIERE - M. MATHIEU - M. RABALLAND - Mme
PETITPEZ - Mme PRUNIAUD - Mme CHICOIS – Mme CATELIN – M. LHOSPITALIER Mme
CHARBONNIER

A donné pouvoir :

M. AUGAGNEUR à Mme PETITPEZ.

Monsieur Guy PASQUET a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. FINANCES

*** Budget Commune – approbation du compte de gestion 2010**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31,

Vu le Code Général des Collectivités articles D 2342.2 à D 2343.5,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2010 du budget communal dressé par Madame DESNOS et Madame CHATILLON, Trésoriers de Commeny faisant apparaître un solde de clôture de 787 553.77 €,

Après s'être assuré que les Trésoriers ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2010 et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans leurs écritures,

Le Conseil Municipal statue :

1° sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° sur la comptabilité des valeurs inactives,

4° et déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par les Trésoriers n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

*** Budget Commune –Compte Administratif 2010**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur PASQUET adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2010 et arrête ainsi les comptes :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

. Prévus :	5 155 770.00 €
. Réalisé :	4 390 480.48 €
. Restes à réaliser :	0.00 €

Recettes :

. Prévus :	5 155 770.00 €
. Réalisé :	4 877 200.03 €
. Restes à réaliser :	0.00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

. Prévus :	1 931 983.24 €
. Réalisé :	1 388 279.77 €
. Restes à réaliser :	425 400.79 €

Recettes :

. Prévus :	1 931 983.24 €
. Réalisé :	1 183 392.46 €
. Restes à réaliser :	46 000.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

1. INVESTISSEMENT :	- 169 533.78 €
2. FONCTIONNEMENT :	957 087.55 €
Résultat global :	787 553.77 €

Monsieur DE PIN s'est retiré au moment du vote.

*** Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011**

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011

TAXES	Taux de référence communaux 2010	Bases d'imposition effectives 2010	Bases prévisionnelles 2011	Produit fiscal à taux constants
TH	22,97 %	4 103 992	4 223 000	970 023
FB	25,02 %	2 894 004	2 972 200	743 594
FNB	44,62 %	110 235	112 500	50 198
CFE	32,29 %	414 954	385 700	124 543
TOTAL				1 888 358

- **PRODUIT FISCAL ATTENDU en EUROS** : 1 771 030 - 99 903 (total allocation compensatrices) - 3837 (produit taxe additionnelle FNB) – 4080 (produit des IFR)- 49 585 (produit de la CVAE) + 312 499 (Prélèvement GIR) = **1 926 124**

- **Coefficient de variation proportionnelle :**

$$\frac{1\,926\,124}{1\,888\,358} = 1,019999$$

Vu le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2011 d'un montant de 1 926124€, le conseil municipal à la majorité (1 abstention - Mme Bourgeon) adopte les taux comme suit :

- TH : 23,43 %
- FB : 25,52 %
- FNB : 45,51 %

TAXES	Taux votés	Bases d'imposition 2011	Produit correspondant
TH	23,43%	4 223 000	989 449
FB	25,52%	2 972 000	758 454
FNB	45,51%	112 500	51 199
CFE		385 700	124 543
TOTAL			1 923 645

Des précisions sont données concernant les bases

TH augmentation	+ 0.9 %
FB augmentation	+ 2.7 %
FNB augmentation	+ 2.05 %
CFE diminution	- 6 %

L'augmentation des taux correspond à l'inflation.

La différence entre 1 926 124 et 1 923 645 provient de l'arrondi du coefficient de variation proportionnelle.

*** Budget Commune – Affectation de résultat**

Le Conseil Municipal après avoir examiné le Compte Administratif du budget communal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 constate :

- un excédent de fonctionnement de :	957 087.55 €
- un déficit d'investissement de :	169 533.78 €

Et décide à l'unanimité d'affecter au budget primitif 2011 l'excédent de fonctionnement comme suit :

- en report à nouveau :	376 609.00 €
- à l'article 1068 de la section d'investissement :	580 478.55 €

*** Budget Primitif Commune 2011**

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le budget Commune comme suit :

- Section de FONCTIONNEMENT équilibrée en recettes et dépenses à 5 288 119 €

DEPENSES de l'EXERCICE	En euros
Charges à caractère général	1 162 370.00
Charges de personnel	2 230 000.00
Atténuation des produits	379 499.00
Virement section investissement	601 000.00
Opération ordre entre section	21 640.00
Autres charges de gestion courante	568 610.00
Charges financières	323 000.00

Charges exceptionnelles	2 000.00
RECETTES de l'EXERCICE	
Excédent antérieur reporté Fonct	376 609.00
Atténuations de charges	40 000.00
Opérations d'ordre de transfert	20 000.00
Produits des services	388 500.00
Impôts et taxes	2 784 826.00
Dotations et participations	1 166 484.00
Autres produits gestion courante	490 000.00
Produits financiers	20 000.00
Produits exceptionnels	1 700.00

* Subventions aux associations

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 et suivants,

Vu le budget primitif 2011,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations «loi 1901», de la participation des citoyens à la vie communale,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de verser aux associations pour l'exercice 2011, les subventions telles qu'elles figurent ci-dessous et de rappeler que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

CCAS de Nérès les Bains	33 000,00	Subvention de fonctionnement
Office de Tourisme et d'Animation	200 250.00	Subvention de fonctionnement
SPANC de Nérès les Bains	19 200,00	Subvention de fonctionnement
ACPG CATM	100.00	Subvention de fonctionnement
ACPG CATM	650.00	Subvention de fonctionnement
Alpha Soft	80,00	Subvention de fonctionnement
Alpine et Gordini 03 (A+G03)	100,00	Subvention de fonctionnement
AMBRES	3 000.00	Subvention de fonctionnement
AMBRES	1 500.00	Subvention de fonctionnement
Amicale des donneurs de sang	500,00	Subvention de fonctionnement
Amicale des sapeurs Pompiers	100,00	Journée des Association
Artisanat et détente	160,00	Subvention de fonctionnement
Artisanat et détente	100,00	Journée des Associations
AS Nérès Tennis	100.00	Journée des Associations
AS Nérès Tennis	1 600.00	Subvention de fonctionnement
ASN Aïkido Taïchi budo	100,00	Journée des Associations
ASN Aïkido Taïchi budo	300.00	Subvention de fonctionnement
ASN Football	1 000,00	Subvention exceptionnelle
ASN Football	6 000,00	Subvention de fonctionnement
ASN Footbal	100.00	Journée des Associations
ASN Natation	1 500.00	Subvention de fonctionnement
ASPTT Tennis de table	100.00	Subvention de fonctionnement
ASS Cyclos touristes nérésiens	500.00	Subvention de fonctionnement
ASS Cyclos touristes nérésiens	100.00	Journée des Associations
ASSOC Combraille Westphalie	2 000.00	Subvention exceptionnelle

ASSOC Combraille Westphalie	500.00	Subvention de fonctionnement
ASSOC Combraille Westphalie	100.00	Journée des Associations
Association Alzheimer Allier	100,00	Subvention de fonctionnement
Ass Chapelle St-Joseph	500,00	Subvention de fonctionnement
Ass Chapelle St-Joseph	100,00	Journée des Associations
Association culinaire LES NERIOS	300.00	Subvention exceptionnelle
Ass le Cap Parentèle	100,00	Subvention de fonctionnement
Association sportive CEG	200.00	Subvention de fonctionnement
Club Activités Loisirs	300,00	Subvention de fonctionnement
Club Activités Loisirs	100,00	Journée des Associations
Club Yoga	80,00	Subvention de fonctionnement
Club Yoga	100,00	Journée des Associations
COLLEGE F RABELAIS	200.00	Subvention exceptionnelle
Croix Rouge française	150,00	Subvention de fonctionnement
Cyclospor de Nérís Les Bains	1 100,00	Subvention de fonctionnement
Cyclospor de Nérís Les Bains	100,00	Journée des Associations
Gym Form Nérís	250,00	Subvention de fonctionnement
Gym Form Nérís	100,00	Journée des Associations
Instance Culturelle Nérísienne	900,00	Subvention de fonctionnement
Instance Culturelle Nérísienne	100,00	Journée des Associations
Judo Kwai Bourbonnais	400,00	Subvention de fonctionnement
La Boule Nérísienne	300.00	Subvention de Fonctionnement
La Boule Nérísienne	1 000.00	Subvention exceptionnelle
La Boule Nérísienne	100.00	Journée des Associations
La Truite Bourbonnaise AAPPMA	700.00	Subvention de fonctionnement
Larequille Nérís Pétanque	160.00	Subvention de fonctionnement
Larequille Nérís Pétanque	100.00	Journée des Associations
Les Nérissons	300,00	Subvention de fonctionnement
Les Nérissons	100,00	Journée des Associations
Les Restos du Cœur	200.00	Subvention de fonctionnement
Ligue Nat contre le cancer 03	200,00	Subvention de fonctionnement
Micro@neris	100,00	Journée des Associations
Micro@neris	300.00	Subvention de fonctionnement
Moto club de Nérís	100.00	Journée des Associations
Moto club de Nérís	500.00	Subvention de fonctionnement
Provisions nouvelles subventions	10 000.00	réserves
Randonnée Nérísienne	1 000,00	Subvention de fonctionnement
Randonnée Nérísienne	100,00	Journée des Associations
SOLAL	400,00	Subvention de fonctionnement
Sté des Courses Montluçon Nérís	1 100,00	Subvention de fonctionnement
Sté des Courses Montluçon Nérís	500.00	Subvention exceptionnelle
Subaqua	150,00	Subvention de fonctionnement
Subaqua	100,00	Journée des associations
UDAAR 03	1 165,00	Subvention de fonctionnement
Union des Commerçants et Artisans communauté de communes	500,00	Subvention de fonctionnement
TOTAL	297 095,00	

N'ont pas pris part au vote pour les subventions suivantes :
Philippe Collinet pour Cyclos Touristes Nérisiens

Jean-Pierre Soupizet pour Cycloport
Raphaël Raballand pour Association Chapelle Saint Joseph
Marie-Alice Barraux pour la Ligue contre le cancer
Jacqueline Andrivon l'Association Combraille Westphalie

- Section d'INVESTISSEMENT équilibrée en recettes et en dépenses à 1 558 984.57 € avec les opérations suivantes :

- . Salle socioculturelle 7 846.15 € de restes à réaliser et 45 000 € de nouveaux crédits - peinture sol profilé rejet d'eau
- . Sous sol Gymnase avec 87 609.92 € de restes à réaliser
- . Etage Maison des Associations 129 318.41 € de restes à réaliser pour les travaux 1^{er} étage
- . Acquisitions 21 043.27 € de restes à réaliser et 99 050 € de nouveaux crédits pour achat d'une tondeuse auto portée, de terrains, ordinateurs, véhicules, d'un pigeonnier, barnums, rideaux théâtre
- . Bâtiments 33 812.22 € de restes à réaliser et 30 000 € de nouveaux crédits – chauffage ateliers municipaux – classe école maternelle – réfection extérieure du théâtre – Pavillon du Lac remplacement fenêtres et peinture des volets aile gauche - lustre Office de Tourisme
- . Travaux de voirie 117 607.42 € de reste à réaliser et 136 000 € de nouveaux crédits pour rue Chevalier de Malte – rue Lamartine – Virage de Bloux – Menevaux.
- . Fleurissement 5 868.96 € de restes à réaliser et 20 000 € de nouveaux crédits – réfection Parc du Casino et filets pare ballon gymnase intérieur et extérieur
- . Signalétique 1 615.88 € de restes à réaliser et 9 000 € de nouveaux crédits – totem plus stèle Square du Colombier.
- . Piscine 12 035.95 € de restes à réaliser et 2 000 € de nouveaux crédits – caisson de ventilation.

*** Subvention 2011 à l'EPIC**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de voter la subvention de fonctionnement annuelle à allouer à l'EPIC Tourisme et Animation de la Commune pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de :

- 200 250.00 € dans le cadre de la subvention de fonctionnement du budget de l'EPIC.

*** Subvention 2011 au CCAS**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de voter la subvention de fonctionnement annuelle à allouer au CCAS pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de :

- 33 000 € dans le cadre de la subvention de fonctionnement du budget du CCAS.

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil une avance de 20000 € sur cette subvention a déjà été mandatée.

*** Subvention au SPANC**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de voter la subvention de fonctionnement annuelle à allouer au SPANC (service public d'assainissement non collectif) de la Commune pour l'année 2011

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de :

19 200 € dans le cadre de la subvention de fonctionnement du budget du SPANC.

*** Contributions obligatoires – article 6558**

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote comme suit les contributions obligatoires inscrites au budget communal 2011, à l'article 6558 pour 12 988 € :

Intitulé	Montant en €
CAF 03	1 400.00
F.A.J.	600.00
F.I.P.H.F.P.	7 000.00
Magel Club	38.00
Mission locale	700.00
Service Hygiène	3 250.00
TOTAL	12 988.00

*** Cotisations article 6281**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité un crédit global de **1 220 €** inscrits à l'article 6281 du budget primitif 2011 de la Commune pour le versement des contributions aux organismes de regroupement énoncés ci-dessous :

Intitulé	Montant en €
Association des Maires de l'Allier	840.00
Association Nationale des Stations Classées	380.00
ADTA	2 100.00
TOTAL	2 100.00

*** Contributions aux organismes de regroupement – article 6554**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les contributions pour l'année 2011 aux différents organismes de coopération auxquels la Commune de Nérès Les Bains adhère.

En conséquence, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter un crédit global de **93 333 €** inscrit à l'article 6554 du budget primitif 2010 de la Commune pour le versement des contributions aux organismes de regroupement énoncés ci-dessous :

Intitulé	Montant en €
ABSECJ aide aux victimes	110,00
ADIL	150,00
Asso Dep CLEVACANCES Allier	500,00
Bibliothèque de prêt	380,00
FDGPCE	140,00
Hotels et Congrès	500,00
GE2A	50,00
FORUM pour la gestion	131,00
Les plus Beaux Détours	3500,00
Musées Bourbonnais	230,00
Musiques vivantes	300,00
SDE 03	56 100,00
SPA	1 625,00
SICTOM	7 200,00
Stations vertes de vacances	1260,00
Syndicat Mixte Gallo-Romain	19 057,00
TOTAL	91 233,00

*** Redevance SEMETT**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir la redevance de la SEMETT pour l'année 2011 à 380.000 € et d'inscrire le montant de la dépense au budget communal en cours.

2. Au fil des dossiers

*** cession de terrain BL 441**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Josette RENARD et Monsieur Jean Marie RENARD ont fait procéder à la division de leur terrain situé chemin des Buis, originellement cadastré section BL numéro 18 et ont réalisé la vente de plusieurs terrains en vue d'être bâtis.

Aux termes de la division réalisée une petite bande de terrain d'une superficie de 69 ca a été détachée en vue d'être cédée à la commune, celle ci est désormais cadastrée BL numéro 441.

En conséquence, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle BL 441 de 69 m² au prix de 3 € le m² soit un montant d'acquisition de 207 € plus les frais afférents à l'acte notarié et à l'établissement du document d'arpentage et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir en l'étude de maître LEPEE, Notaire 98 boulevard de Courtais à Montluçon et à prélever le montant de la dépense au budget communal en cours.

*** Contrat SMACL Dommages aux biens**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant 0002 au contrat SMACL dommages aux biens.

Cet avenant a pour objet la révision de la superficie développée du Parc immobilier de la ville de Nérès Les Bains

Superficie déclarée au 1/01/2009 : 34 550 m²

Superficie déclarée au 1/01/2011 : 33 944 m² soit une moins value sur la cotisation de 320,29€.

*** Dotation annuelle de solidarité pour les équipements de proximité (fonds 1) du Conseil Général de l'Allier**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter la dotation fonds 1 du Conseil Général de l'année 2011, d'un montant de 20000€, au programme d'investissement suivant :

- nature de l'investissement, travaux de voirie, coût H.T. 136 000 €,
- approuve le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes :
 - Dotation fonds 1 : 20 000 € soit un taux de subvention de 50 %
 - Autofinancement
 - La dépense correspondante est inscrite au budget primitif de l'année 2011 au programme voirie
 - Mandate Monsieur le Maire pour demander le versement de la dotation et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

*** Remboursement sinistre du 5 novembre 2010**

Le 5 novembre 2010, le camion communal IVECO (AF-688-VD) a été retrouvé avec le phare avant gauche cassé lors d'un chantier.

Les dommages facturés par le garage P-L d'Estivareilles se montent à la somme de 415.01 €

Notre assureur GROUPAMA Lyon, nous a transmis un chèque de 415.01 € en remboursement de ce préjudice matériel.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à encaisser, au budget communal en cours, le chèque de remboursement de 415.01 € de GROUPAMA Lyon.

*** Remboursement sinistre du 23 février 2011**

Le 23 février 2011, au carrefour de la route de Marlinat et de la RD 1089, le véhicule CITROEN Berlingo (6593 VC 03) conduit par Monsieur COMBEAU Bernard employé à la Commune, a été heurté par un autre véhicule conduit par Madame LAUMONIER Sandrine.

Aux conditions de l'Expert Monsieur Eric SCEVOLA, notre véhicule n'étant plus en état de circuler dans des conditions normales de sécurité, nous le cédon à GROUPAMA pour la somme de 3 700.00 € (4 000 € - 300 € de franchise).

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à encaisser, au budget communal en cours, le chèque de remboursement de 3 700 € de GROUPAMA de Lyon, et à effectuer toutes les opérations comptables nécessaires.

*** Annulation loyers BADRE Lydia**

Madame BADRE Lydia, locataire de nos locaux de PRESSE, Place de la République et 22 rue Boisrot Desserviers, a été placée en liquidation judiciaire, par jugement en date du 20 février 2009.

Maître Pascal RAYNAUD, liquidateur, a reçu, hors délai, notre réclamation des loyers impayés.

En conséquence et en l'absence de base légale permettant de recouvrer les sommes dues, nous devons annuler les titres 164/09 de 529.91 € TTC ET 166/09 de 161.59 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à annuler les titres ci-dessus désignés par l'émission d'un mandat au compte 673 de 691.50 € TTC du budget communal en cours.

*** Location d'un immeuble à usage commercial – Mme ESCURIOL**

Vu la délibération du 16 décembre 2010 qu'il convient de modifier en ce qui concerne la location à Mme ESCURIOL,

Contact pris avec Maître LEPRAT, une simple convention d'occupation de local communal a été signée avec Mme ESCURIOL.

Cette convention d'occupation de local entre dans le champ d'application du décret 2008-1139 du 4 novembre 2008 relatif à l'indice national trimestriel des loyers commerciaux (ILC). Il convient donc de substituer l'indice des loyers commerciaux initialement prévu dans la délibération du 16 décembre 2010 à l'indice du coût de la construction.

L'indice de base sera donc le 2^{ème} trimestre 2010 : 101,83.
Le loyer sera payable à terme échu.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte le changement d'indice et l'échéance du règlement,
- et autorise Monsieur le Maire à accomplir les démarches administratives qui en découlent.

*** Baux commerciaux communaux – Changement d'indice INSEE**

Vu le courrier du Trésorier de Commentry concernant la révision des loyers commerciaux, il convient de changer l'indice INSEE, indice du coût de la construction (ICC), initialement prévu dans les conventions d'occupation des locaux avec les loueurs suivants : BARRET Marielle, BOUGEROL Chrystel, CIVITARESE Marie-Noëlle, COURTOIS Corinne, ODORICO Jean-François et l'entreprise SNEC.

Les conventions d'occupation des locaux entrent dans le champ d'application du décret 2008-1139 du 4 novembre 2008 relatif à l'indice national trimestriel des loyers commerciaux (ILC). Il convient donc de substituer l'indice des loyers commerciaux à l'indice du coût de la construction.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte le changement d'indice
- et autorise Monsieur le Maire à accomplir les démarches administratives qui en découlent.

3. Régie Municipale Hébergement

*** Encaissement d'arrhes**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération prise par le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale Hébergement le 14.4.2011 autorisant le Régisseur à encaisser des arrhes auprès des clients lors de leur réservation de location au Service Municipal Hébergement et d'étendre l'objet de la Régie de Recettes existante à l'encaissement des arrhes.

*** Contrat SOCOTEC vérification technique équipement**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération prise par le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale Hébergement le 14.4.2011 autorisant Monsieur le Président à souscrire un contrat avec SOCOTEC pour la vérification technique de 2 mobiles homes (HLL) pour un montant de 299 € TTC.

*** Contrat AFONE cartes bancaires)**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération prise par le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale Hébergement le 14.4.2011 autorisant Monsieur le Président à signer le contrat AFONE (contrat de location, de services de transport de flux monétique et de maintenance au tarif de 18.00 € HT/mois pour le service hébergement).

*** Snack bar du Cournauron**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération prise par le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale Hébergement le 14.4.2011 concernant la révision du loyer du Snack Bar du Cournauron (changement d'indice INSEE).

4. Divers

*** Demande de classement de la Commune de Nérès Les Bains en station tourisme**

Il convient de compléter la délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 2011 envoyée en Sous Préfecture le 21 février 2011 concernant la demande de classement de la Commune de Nérès Les Bains en station de tourisme comme suit :

La demande de classement porte sur l'ensemble du territoire communal conformément au plan annexé à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 40.